



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 avril 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 80, rue des Dériveurs, et désigné sous le numéro de lot projeté numéro 6 304 611.

La dérogation vise une opération cadastrale dans le but de permettre la création d'un lot dont la largeur est de 41,02 mètres, alors que la norme règlementaire est une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non desservi à l'intérieur du périmètre urbain. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.1 du Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 14<sup>e</sup> jour de mars 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier